

Province de Québec, Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois.

Procès-verbal de la session régulière de l'assemblée du conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois tenue le lundi 4 novembre 2024, à 19h30, à l'hôtel de ville, 1218, route 133, sous la présidence du Maire M. Jacques Lavallée.

Conseillers(ère) présent (e) :

Mmes	Sophie Baril Nathalie Bonneville Karine Clouâtre Geneviève Girard
MM.	Martin Carrier Jacques Malouin

QUORUM

Le secrétaire-trésorier, Fredy Serreyn, est présent.

2024-11-001 Ouverture de l'assemblée

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville et appuyé par M. Martin Carrier :

L'ouverture de l'assemblée à 19h30.

Adoptée à l'unanimité

2024-11-002 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jacques Malouin, et appuyé par Mme Sophie :

L'adoption de l'ordre du jour tel que présenté, en laissant le point **varia ouvert**.

Adoptée à l'unanimité

2024-11-003 Adoption du procès-verbal du 7 octobre 2024

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 7 octobre a été remise à chaque membre du Conseil avant l'assemblée, ce qui dispense de lecture.

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre, et appuyé par Mme Geneviève Girard :

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 7 octobre 2024, tel que présentés.

Adoptée à l'unanimité

2024-11-004 Rapport de l'inspecteur pour le mois d'octobre 2024

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance des rapports de l'inspecteur du mois d'octobre 2024.

Il est proposé par M. Martin Carrier, et appuyé par Mme Nathalie Bonneville:

D'adopter les rapports des permis émis des mois d'octobre 2024 tel que présentés.

Adoptée à l'unanimité

2024-11-005 **Décision sur la dérogation mineure DM2024-03 –
17, 5^e Avenue (lot 4 565 042)**

- Considérant** **qu'il s'agit d'une dérogation de 4.49 mètres pour la
marge de recul avant;**
- Considérant** **qu'il s'agit d'une dérogation de 0.82 mètre pour la
marge de recul arrière;**
- Considérant** **qu'il s'agit d'une dérogation de 0.82 et 0.44 mètre pour
les marges de recul latérales;**
- Considérant** **le caractère majeur de la dérogation de la marge de
recul avant à 3.51 mètres;**
- Considérant** **que le projet de construction pourrait être modifié afin
de minimiser les aspects dérogoires;**
- Considérant** **que d'accorder la demande pourrait porter atteinte aux
propriétaires des immeubles voisins;**

Il est proposé par M. Martin Carrier, et appuyé par Mme Geneviève Girard :

De refuser, selon les motifs du CCU, la demande visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée tel que présentée.

Adoptée à l'unanimité

2024-11-006 **Projet de pavage Rang Grand-Sabrevois**

- CONSIDÉRANT** La demande d'aide financière, du volet accélération,
pour la réfection du Rang Grand Sabrevois au Montant
de 3 834 460;
- CONSIDÉRANT** que suite à l'analyse du dossier, la contribution
financière maximale versée sera de 2 699 872 \$, la
Municipalité devant s'engager à assumer la portion
excédentaire de 1 134 588 \$.

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, et appuyé par M. Jacques Malouin :

De valider la grille de calcul du programme d'aide financière RRRL, redressement, du M.T.Q., tel que déposée ;

D'autoriser M. Jacques Lavallée, maire, et M. Fredy Serreyn, directeur général, à signer la convention d'aide financière à venir selon les modalités du volet redressement.

Adoptée à l'unanimité

2024-11-007 **Autorisation de négociation d'une entente avec
Marina Sabrevois**

- CONSIDÉRANT** que l'accès à la rivière Richelieu constitue un enjeu
important pour les citoyens de Sainte-Anne-de-
Sabrevois;
- CONSIDÉRANT** que la Marina de Sabrevois est située à proximité de la
36^e Avenue, un emplacement stratégique pour
permettre un accès facilité à la rivière pour les
résidents;
- CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de négocier un droit de superficie
avec le propriétaire de la Marina afin de formaliser un
tel accès pour les citoyens;

Il est proposé par M. Jacques Malouin, appuyé par Mme Nathalie Bonneville :

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois autorise l'ouverture d'une entente avec le propriétaire de la Marina de Sabrevois en vue de négocier un droit d'utilisation pour les citoyens permettant l'accès à la rivière Richelieu via la 36e Avenue;

QUE M. Jacques Lavallée, maire, et M. Fredy Serreyn, directeur général, soient nommés représentants officiels de la municipalité pour effectuer ces négociations avec le propriétaire de la Marina de Sabrevois;

QUE les représentants soient autorisés à présenter au conseil municipal les termes de l'entente négociée pour approbation avant toute signature;

Adoptée à l'unanimité

2024-11-008

Fonds Municipal Vert, partenariat, engagement financier

CONSIDÉRANT que le Programme Fonds Municipal Vert offre du financement pour des projets municipaux ayant un impact positif sur l'environnement;

CONSIDÉRANT que l'Organisme des Sports et Loisirs de Sabrevois et la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois partagent un intérêt commun pour la réalisation de projets contribuant au développement durable et à la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT que la collaboration avec l'Organisme des Sports et Loisirs de Sabrevois permettrait de renforcer la candidature de la municipalité pour ce programme de financement;

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre, appuyé par Mme Nathalie Bonneville :

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois autorise la formation d'un partenariat avec l'Organisme des Sports et Loisirs de Sabrevois;

QUE ce partenariat ait pour objectif principal de rendre la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois éligible au Programme Fonds Municipal Vert;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer toute documentation nécessaire à la formalisation de ce partenariat;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à l'Organisme des Sports et Loisirs de Sabrevois ainsi qu'aux instances responsables du Programme Fonds Municipal Vert.

Adoptée à l'unanimité

2024-11-009

MADA / Politique familiale, constitution comité pilotage

CONSIDÉRANT le besoin de représentant du conseil municipal pour divers secteurs à couvrir lors de la mise à jour de la mise à jour de la MADA et politique familiale.

Il est proposé par Mme Sophie Baril, appuyé par M. Martin Carrier :

D'accepter la nomination de M. Jacques Malouin à titre de représentant du conseil municipal au comité de pilotage pour la mise à jour de la MADA et de Mme Nathalie Bonneville pour la politique familiale.

2024-11-010

Fossé 20^e Avenue, finalisation du tracé de limite terrain

CONSIDÉRANT qu'un décalage a été constaté dans le tracé actuel de la limite de terrain sur la 20^e Avenue par rapport au tracé cadastral;

CONSIDÉRANT que le fossé adjacent à cette limite avait été fermé par le passé et qu'une remise en conformité est souhaitée pour des raisons de fonctionnalité et de sécurité;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois de corriger cette situation afin de respecter les normes en vigueur et d'assurer une gestion adéquate des infrastructures municipales;

Il est proposé par M. Martin Carrier, et appuyé par M. Jacques Malouin :

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois autorise la rectification du tracé de la limite de terrain sur la 20^e Avenue afin qu'il corresponde aux limites de propriété;

QUE le fossé adjacent soit fermé conformément à la configuration antérieure et en respect des normes techniques et applicables;

QUE le directeur général, M. Fredy Serreyn, soit mandaté pour coordonner les travaux nécessaires avec les services techniques et tout fournisseur externe requis;

QUE les dépenses relatives à ces travaux soient imputées au budget d'infrastructure 2024 ou à toute autre source de financement appropriée, sous réserve de l'approbation du conseil municipal;

Adoptée à l'unanimité

2024-11-011

Acquisition d'équipements Quai Ryan – Tapis de béton, sable volleyball, gazebo

CONSIDÉRANT que le Quai Ryan est un site stratégique pour le développement touristique et récréatif de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite améliorer les infrastructures et les équipements du site afin de bonifier l'expérience des utilisateurs et d'attirer davantage de visiteurs;

CONSIDÉRANT que les équipements identifiés incluent des tapis de béton (6 900 \$), du sable de volleyball (10 500 \$) et un gazebo (10 700 \$), pour un montant total de 28 100 \$;

CONSIDÉRANT que le Ministère du Tourisme du Québec accorde une subvention couvrant 80 % du montant total pour ce type de projet;

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, appuyée par M. Jacques Malouin :

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois autorise l'acquisition des équipements suivants pour le Quai Ryan :

- Tapis de béton pour un montant de 6 900 \$;
- Sable de volleyball pour un montant de 10 500 \$;
- Gazebo pour un montant de 10 700 \$;

QUE le coût total du projet de 28 100 \$, soit financé à 80 % par la subvention du Ministère du Tourisme du Québec, le solde de 20 % étant imputé au budget municipal ou à une autre source de financement identifiée par le conseil;

QUE le directeur général, M. Fredy Serreyn, soit mandaté pour coordonner les démarches nécessaires à l'acquisition de ces équipements et pour s'assurer du respect des conditions liées à la subvention;

Adoptée à l'unanimité

2024-11-012

Dépenses du mois d'octobre 2024 à être autorisées

CONSIDÉRANT

que les membres du Conseil ont reçu la liste des dépenses du mois d'octobre 2024 et que ceux-ci confirment en avoir pris connaissance.

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre, et appuyé par M. Martin Carrier :

D'autoriser les factures et le paiement des dépenses du mois d'octobre 2024. Les dépenses représentant un montant de 66 635,95 \$.

Adoptée à l'unanimité

Avec la certification de fonds disponibles par le secrétaire-trésorière.

2024-11-013

Correspondance

2024-11-013.1

Appui à la MRC du Haut-Richelieu – Demande au gouvernement du Québec concernant la nouvelle cartographie des zones inondables

CONSIDÉRANT

que le gouvernement du Québec procède actuellement à la modernisation du cadre réglementaire en milieux hydriques, dont les zones inondables, et de l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations, lequel prévoit l'élaboration de nouvelles cartes du risque d'inondation et de mobilité de différents cours d'eau sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu;

CONSIDÉRANT

qu'une proportion de 7 % de la zone inondable régionale actuelle est urbanisée et que la nouvelle cartographie pourrait augmenter significativement le nombre de propriétés y étant incluses;

CONSIDÉRANT

les répercussions appréhendées sur l'aménagement du territoire et la valeur des propriétés;

CONSIDÉRANT

l'inquiétude importante des citoyens face à ces changements et la nécessité qu'ils soient pleinement informés des impacts des modifications envisagées;

CONSIDÉRANT

que le processus de consultation publique sur le projet de modernisation se termine le 17 octobre et que le gouvernement précise qu'il ne rendra pas la cartographie disponible avant l'entrée en vigueur des nouveaux règlements associés à ce projet;

CONSIDÉRANT

que la MRC du Haut-Richelieu s'interroge sur l'état d'avancement des travaux cartographiques du gouvernement, étant donné que;

- Le gouvernement a annoncé souhaiter pouvoir publier les premières cartographies en 2025 et que la région du Haut-Richelieu figure parmi les territoires prioritaires visés par le projet Info-Crue;
- Le MELCCFP a collaboré avec la Commission mixte internationale (CM1) pour des travaux de modélisation spécifiques au bassin versant du lac Champlain et de la rivière Richelieu (LCRR) et que ces travaux constituent un intrant essentiel et préalable à la réalisation de la cartographie complète du bassin, y compris la portion située dans la CMM pour laquelle des données préliminaires ont pu être publiées, le tout, conformément aux modalités du projet de guide méthodologique du ministère,

En conséquence, il est proposé par Mme Geneviève Girard, et appuyé par M. Martin Carrier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE Le Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois appui la MRC du Haut-Richelieu et demande au gouvernement du Québec de :

1. **Rendre** immédiatement publique La nouvelle cartographie des zones pour lesquelles les données sont déjà disponibles;
2. **Suspendre** le processus d'adoption des règlements relatifs au projet de modernisation du cadre réglementaire jusqu'à ce que les citoyens aient eu l'opportunité de se prononcer sur l'impact de la cartographie sur Leur propriété;
3. **D'organiser** des séances d'information et de consultation publiques dans Les régions concernées afin de permettre aux citoyens et municipalités de comprendre pleinement Les implications de cette nouvelle cartographie;
4. **Prévoir** un mécanisme de révision et d'appel pour les propriétaires qui contestent La classification de leur propriété suivant la nouvelle méthodologie préconisée.

QUE copie de cette résolution soit transmise au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, ainsi qu'aux députés de la région.

Adoptée

2024-11-013.2

Demande d'installation de pancarte d'interdiction de stationner au bout de la rue Laplante.

CONSIDÉRANT

qu'une demande a été reçue pour l'installation d'une pancarte d'interdiction de stationner au bout de la rue Laplante;

CONSIDÉRANT

que le conseil municipal a analysé cette demande en tenant compte des besoins des citoyens, des normes municipales et des impacts potentiels sur l'utilisation de la voie publique;

CONSIDÉRANT

que le conseil municipal juge que l'installation d'une telle pancarte n'est pas justifiée dans les circonstances

actuelles et pourrait restreindre inutilement l'accès ou le stationnement légitime dans ce secteur;

Il est proposé par Mme Geneviève Girard, et appuyé par M. Martin Carrier:

QUE le conseil municipal refuse la demande d'installation d'une pancarte d'interdiction de stationner au bout de la rue Laplante;

QUE les citoyens concernés soient informés de cette décision et des raisons motivant ce refus;

QUE le conseil municipal reste ouvert à examiner toute problématique future ou récurrente liée au stationnement dans ce secteur si de nouvelles informations sont portées à son attention.

Adoptée à l'unanimité

2024-11-013.3

Soutien financier Maison Hina

CONSIDÉRANT

que la Maison Hina offre des services essentiels d'hébergement, de soutien et d'accompagnement aux femmes victimes de violence conjugale et à leurs enfants;

CONSIDÉRANT

que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois reconnaît l'importance de soutenir les organismes qui contribuent à la sécurité et au bien-être des citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT

que la Maison Hina dépend en partie de contributions financières pour maintenir ses activités et étendre ses services à la communauté;

Il est proposé par Mme Geneviève Girard, et appuyé par M. Jacques Malouin:

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois accorde un soutien financier de 200 \$ à la Maison Hina afin de contribuer à ses opérations et à sa mission;

Adoptée à l'unanimité

2024-11-014

Varia

2024-11-015

Période de questions

2024-11-016

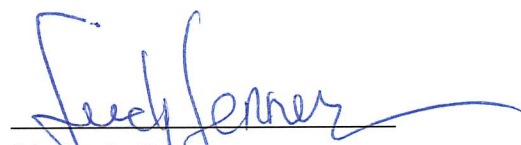
Fermeture de l'Assemblée

Il est proposé par Mme Sophie Baril, et appuyé par Mme Nathalie Bonneville :

La fermeture de l'Assemblée à 20h27.

Adoptée à l'unanimité


M. Jacques Lavallée
Maire


M. Fredy Serreyn
Secrétaire-Trésorier